

# *3 Bienheureux 3 Martyrs*



*Camille  
Millet*

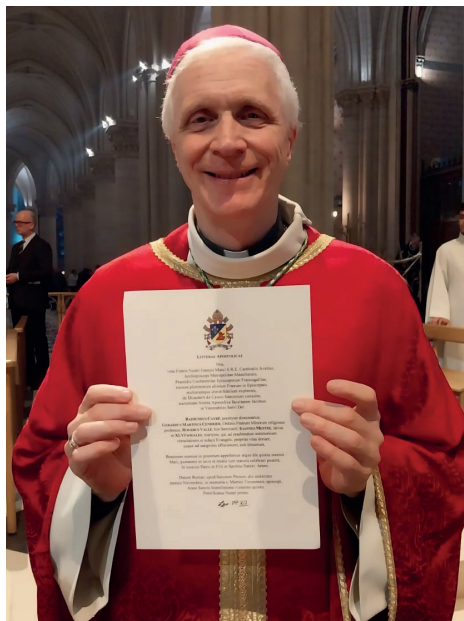
*Abbé Maurice  
Rondeau*

*Henri  
Euzenat*

*Béatification des 50 martyrs de l'Apostolat  
13 décembre 2025 - cathédrale Notre-Dame de Paris*



Relique de Maurice Rondeau et croix des fleurs immortelles de Camille Millet.



## « *Travailleurs du Christ* »

### *Maurice, Camille et Henri : le martyr de jeunes chrétiens ordinaires*

« Pour moi, ne vous inquiétez pas : Travailleur du Christ, il veille sur nous et saura nous donner les grâces nécessaires pour faire ce qu'il nous demande ». (Camille Millet, lettre à sa famille, juillet 1944)

Le 13 décembre 2025 était célébrée à la cathédrale Notre-Dame de Paris la béatification de 50 Français « Martyrs de l'Apostolat » sous le régime nazi. Trois sont nés et ont été baptisés sur notre diocèse de Châlons : Maurice Rondeau, à Neuvy (Brie) ; Camille Millet à Vertus (Vignoble) et Henri Euzenat à Blesmes (Perthois). Maurice, Camille et Henri font partie des prêtres, religieux, séminaristes, scouts et militants d'action catholique, morts en haine de la foi entre 1943 et 1945, pour avoir généreusement accepté de partager le sort de milliers de jeunes Français enrôlés dans le Service du Travail Obligatoire.

#### *La sainteté de chrétiens ordinaires*

Maurice Rondeau était un simple prêtre diocésain, éducateur au Petit Séminaire de Meaux. Camille Millet et Henri Euzenat étaient de jeunes travailleurs, l'un horticulteur, l'autre cheminot chaudronnier. Formés par la vie familiale, la paroisse et les mouvements d'action catholique, ils étaient des catholiques fervents, mais sans particularité. Ils sont nos voisins, amis, compagnons chrétiens que nous rencontrons dans les occasions ordinaires de la vie catholique.

#### *Volontaires pour la mission*

Maurice, Camille et Henri ont été déclarés « Martyrs de l'apostolat ». « Apostolat » signifie leur envoi par les évêques français dans le cadre de la « Mission Saint-Paul » pour être apôtres auprès des jeunes ouvriers français déportés. Ces volontaires savaient qu'ils portaient sans aucune protection pour un apostolat clandestin. Fin 1943, une ordonnance nazie déclençait une violente persécution.

Pourtant, nos apôtres refusèrent d'arrêter ou de fuir. Camille Millet fut condamné sous ce motif : « *Par son action catholique auprès de ses camarades français, a été un danger pour le Reich et le peuple allemand* ». Il écrivit : « *Tous nous sommes contents du motif. Nous sommes sûrs de faire la volonté de Dieu* ».

### ***La Passion renouvelée***

Leur apostolat initial en Allemagne fut toujours difficile, car clandestin. Après leur arrestation et déportation, ils furent entraînés à l'amour jusqu'au bout. Oubliant leurs propres souffrances, ils furent auprès de leurs frères, des signes de l'amour de Dieu au cœur des Ténèbres. Certains ont été exécutés, beaucoup torturés ; d'autres sont morts du typhus ou d'épuisement. La messe célébrée clandestinement au risque de leur vie les a rendus forts contre le mal. Vivant les souffrances du Calvaire, imitant leur Maître, ils ont continué à servir leurs frères d'infortune par une générosité extraordinaire. « *Tout ce que le Christ a souffert, nous l'avons souffert. Nous avons souffert sa Passion. Nous avons été vraiment d'autres Christ !* » (paroles de Maurice Rondeau sur son lit d'agonie).

Leur exemple nous engage à vivre avec sérieux et ferveur notre vie chrétienne « ordinaire », pour être prêts à témoigner du Christ en toutes circonstances.

Bienheureux Martyrs de notre diocèse, Maurice, Camille et Henri, priez pour nous et soutenez notre courage ! ✠

✠ **Franck Javary**  
Evêque de Châlons

## *Les martyrs de la foi : contexte historique*

Le 20 juin 2025, le pape Léon XIV reconnaît officiellement le martyre de 50 catholiques français, clercs et laïcs, déportés puis assassinés dans les camps nazis entre 1944 et 1945 en « haine de la foi ». Des hommes animés d'une foi imperturbable, d'une charité sans faille qui ont poursuivi, connaissant les risques, leur mission jusqu'au bout. Ils ont apporté un soutien spirituel, moral, humain aux jeunes travailleurs français envoyés en Allemagne dans le cadre du Service du Travail Obligatoire (STO). Trois sont natifs de notre diocèse. Dans quel contexte politique, économique et religieux se situe leur action ?



### *Une douloureuse défaite*

Le 1<sup>er</sup> septembre 1939, éclate le Second Conflit mondial. Après la « Drôle de guerre »<sup>1</sup>, les armées allemandes lancent leur offensive en avril-mai 1940. L'armée française recule. Le 17 juin 1940, le maréchal Pétain lance un appel à l'armistice, le lendemain le général de Gaulle, depuis Londres, lance un appel à la Résistance. L'armistice est signé le 22 juin et entre en application le 25.

Le territoire est occupé dans sa moitié nord et le long du littoral Atlantique<sup>2</sup> ; la moitié sud constitue la zone libre sous l'autorité du maréchal Pétain qui a obtenu les pleins pouvoirs le 10 juillet. C'est le régime de Vichy, un régime autoritaire, antisémite, collaborationniste et l'Eglise catholique est soumise à une forte pression.

---

1 Période au cours de laquelle il ne se passe rien.

2 La zone sud/zone libre est occupée à partir de novembre 1942

## *Une période sombre pour l'Église de France*

La Seconde Guerre mondiale constitue une des périodes les plus sombres pour l'Église catholique. L'Église de France apparaît divisée. Des chrétiens soutiennent le régime de Vichy, d'autres s'engagent dans la Résistance. L'arrivée au pouvoir du maréchal Pétain est perçue par une grande partie du monde catholique et par l'épiscopat comme providentielle. La moitié des évêques sont d'anciens combattants et ont une certaine admiration pour le vainqueur de Verdun.

Une préoccupation des catholiques au début du XX<sup>e</sup> siècle est la chute du taux de natalité et la défense de la famille (mot qui est inscrit dans la devise de l'État français). Vichy se réclame d'un héritage chrétien et promeut une politique nataliste.

L'été 1940 donne l'impression d'une union entre Vichy et l'Église catholique, une Église qui paraît globalement pétainiste mais réservée sur la politique de collaboration. Sans être un régime clérical, Vichy s'appuie sur l'Église. Les jeunes prêtres de la génération de l'action catholique<sup>3</sup> réagissent davantage contre le régime de Vichy. Vichy mène aussi une politique antisémite. Le premier statut des juifs date du 3 octobre 1940<sup>4</sup>. En mars 1941 est créé le Commissariat aux questions juives<sup>5</sup>. Le 2 juin 1941 est voté le second statut des juifs<sup>6</sup>. À partir d'avril 1942, la politique de collaboration devient plus intense. Le gouvernement apporte une aide à la « solution finale » et les premières déportations ont lieu en mai-juin 1942.

## *Les réactions des ecclésiastiques et des chrétiens*

On remarque un certain silence à la suite de la promulgation du premier statut des juifs. Il y a davantage de réactions après le statut de juin 1942 et quelques évêques réagissent après les premières déportations.

---

<sup>3</sup> L'action catholique est constituée de mouvements créés par l'Église au XX<sup>e</sup> siècle dans le cadre du catholicisme social, ce sont des mouvements conçus par des laïcs pour un rayonnement accru de l'Église catholique dans la société.

<sup>4</sup> La JEC est créée en 1929. Il s'agit d'un apostolat mené par des étudiants, pour des étudiants. C'est un mouvement qui s'oppose au nazisme dès 1935 et beaucoup de ses membres sont actifs dans la résistance.

<sup>5</sup> Organisme chargé de préparer, de proposer au chef de l'État toutes les mesures législatives concernant les juifs, sorte de « *ministère de l'antisémitisme* » selon l'expression de Laurent Joly, historien spécialiste de l'antisémitisme sous le régime de Vichy.

<sup>6</sup> Les professions libérales, commerciales, artisanales et industrielles sont interdites aux juifs.

Monseigneur Saliège, archevêque de Toulouse, rappelle dans une lettre épiscopale datée du 23 août 1942 que : « *les juifs sont des hommes, les juives sont des femmes. Tout n'est pas permis contre eux. Ils font partie du genre humain. Ils sont nos frères* »<sup>7</sup>. Monseigneur Théas, évêque de Montauban, fait lui aussi entendre l'indignation de chrétiens ainsi que le cardinal Gerlier, archevêque de Lyon.

Des chrétiens se mobilisent contre l'occupant et l'institution du STO en 1943 entraîne la création de mouvements de jeunes chrétiens combattants. Nous pouvons citer le rôle de Gilbert Dru, né en 1920, venu de la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), résistant, opposé au STO. Il a organisé la résistance dans les milieux de la jeunesse chrétienne et est abattu par la Gestapo de Lyon le 27 juillet 1944.

Se développe aussi « une résistance spirituelle » contre le nazisme pour défendre les principes religieux et les convictions philosophiques humanistes. Des personnes luttent contre les tentatives de déshumanisation et d'humiliation et défendent la dignité, l'humanité, la probité de l'homme. Pour les chrétiens résistants, les nazis font courir un danger à la foi chrétienne.

### *L'Eglise marnaise dans la guerre*

Le département est partagé entre deux diocèses. Dans le diocèse de Reims, Monseigneur Marmottin prêche l'obéissance au régime de Vichy. Dans un document daté du 25 janvier 1942, il écrit : « *Le maréchal Pétain détient légalement, depuis le 10 juillet 1940, le pouvoir de gouverner l'État français. Donc, un catholique français a, en conscience, le devoir de lui obéir, de le servir, de le soutenir. C'est-à-dire qu'il est coupable d'un péché s'il ne le fait pas, s'il se met en opposition avec lui* ». Dans le diocèse de Châlons, Monseigneur Tissier affiche un loyalisme mais sans complaisance, de façon plus réservée. L'évêque se montre bienveillant, laisse agir les prêtres résistants et les invite à la prudence.

Dans le département et dans notre diocèse, certains ecclésiastiques ont, à titre individuel, aidé les résistants, les prisonniers. Nous pouvons citer : abbé Pierre Gillet, abbé Jean Brion, abbé Jean-Marie Graser. Ces chrétiens affirment être en phase avec leur foi pour expliquer leur engagement dans la résistance.

---

<sup>7</sup> Cette lettre est diffusée clandestinement à tous les prêtres du diocèse de Toulouse.

## *Les besoins de main d'œuvre de l'Allemagne nazie*

L'Allemagne nazie a besoin de main d'œuvre pour soutenir son effort de guerre. Dès l'été 1942, Pierre Laval s'engage à envoyer 250 000 hommes travailler en Allemagne contre la libération de 50 000 prisonniers de guerre français. Mais la propagande nazie ne parvient pas à attirer des travailleurs volontaires. Le gouvernement de Vichy vote la **loi du 4 septembre 1942 ou « premier STO »**<sup>8</sup> qui lui permet de réquisitionner des travailleurs français pour les envoyer en Allemagne en réponse à la pénurie de main d'œuvre dans les entreprises allemandes, pénurie due à l'envoi de soldats allemands en âge de travailler sur le front de l'Est. Cette loi établit une conscription obligatoire et devient vite impopulaire du fait des réquisitions.

En 1942, l'Allemagne connaît ses premières défaites et les Alliés leurs premières victoires. Hitler décide une guerre totale, il faut donc de nouveaux prélèvements de main d'œuvre. La loi du 4 septembre 1942 s'avère insuffisante et c'est dans ce contexte qu'est votée la **loi du 16 février 1943 instaurant le STO** afin de répondre aux exigences de l'Allemagne nazie. Tous les jeunes français nés en 1920, 1921 et 1922, déclarés aptes, sont contraints de partir travailler en Allemagne pour une durée de deux ans. S'ils refusent, des sanctions pénales sont prévues et ces hommes risquent la déportation. La Résistance appelle à désobéir et à refuser tout départ.

Même si certains entrent en résistance, se cachent dans les maquis, beaucoup partent. Ces jeunes n'ont pas le statut de prisonniers de guerre, ils ne bénéficient pas de la convention de Genève de 1929<sup>9</sup> sur le droit des prisonniers, droit qui leur aurait permis d'être accompagnés par un aumônier. Ceux qui sont requis bénéficient d'une maigre pension, de leur dimanche, de deux semaines de congés payés et peuvent demander une permission ce qui leur permet de retourner dans leur famille. Ils poursuivent leurs activités religieuses (veillées, célébrations, temps de prière, cercles d'études...) le plus souvent dans la clandestinité.

---

<sup>8</sup> Les hommes de 18 à 50 ans, aptes physiquement et les femmes célibataires de 21 à 35 ans pour « effectuer tous travaux que le gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la nation » sont concernés par cette loi.

<sup>9</sup> La convention de Genève de 1929 sur le droit des prisonniers précise dans l'article 16 : « Toute latitude sera laissée aux prisonniers de guerre pour l'exercice de leur religion, y compris l'assistance aux offices de leur culte, à la seule condition de se conformer aux mesures d'ordre et de police prescrites par l'autorité militaire. Les ministres d'un culte, prisonniers de guerre, quelle que soit la dénomination de ce culte, seront autorisés à exercer pleinement leur ministère parmi leurs coreligionnaires ».

Le STO entraîne la création d'une aumônerie clandestine et permet l'envoi en Allemagne de prêtres qui partagent le sort des jeunes ouvriers. Ils leur apportent un soutien moral et spirituel. Certains jocistes maintiennent clandestinement, en Allemagne, leur expérience et leur activité. Tous l'ont payé de leur vie<sup>10</sup>.

### *La réaction de certaines autorités ecclésiastiques*

Le cardinal Emmanuel Suhart, archevêque de Paris, et l'abbé Jean Rodhain, initiateur du Secours catholique, préoccupés par la vie religieuse de ces jeunes travailleurs qui vivent une solitude morale et spirituelle et qui ne reçoivent pas la visite de religieux, demandent aux autorités françaises et allemandes l'envoi de secours religieux aux travailleurs français en Allemagne, ce qui leur est refusé. Le cardinal Suhard met en place, fin mars, début avril 1943, une solution : la « solution saint Paul ». Il propose d'envoyer clandestinement des prêtres, des séminaristes, de jeunes catholiques, des scouts, les membres de la JOC... auprès de ces hommes envoyés de force en Allemagne. Ces volontaires savent qu'ils partent pour un apostolat clandestin.

### *L'Allemagne nazie et le christianisme*

Les nazis interdisent toute activité religieuse aux travailleurs mais celle-ci se poursuit clandestinement. La Gestapo découvre assez rapidement ces aumôneries clandestines. Le 3 décembre 1943, le chef de la sûreté du Reich, Ernst Kaltenbrunner, rédige une ordonnance interdisant « l'activité de l'action catholique française parmi les travailleurs français dans le Reich » donc toute pratique religieuse chez les travailleurs déportés. Cette ordonnance déclenche la persécution et ordonne l'arrestation, la déportation, l'élimination de tous ceux qui mènent une activité apostolique (célébration de messes, administration de sacrements, réunion de prière, soutien moral et spirituel...) auprès de ces travailleurs civils français contraints de travailler dans les usines allemandes. Les petits groupes qui se constituent deviennent rapidement suspects aux yeux des autorités nazies. C'est le début d'une répression brutale.

---

<sup>10</sup> Nous pouvons citer Marcel CALLO, jeune ouvrier originaire de Rennes, arrêté par la Gestapo en avril 1944, parce que « trop catholique ». Il disait : « Je ne pars pas comme déporté, je pars comme missionnaire ». Il décède, à 24 ans, à Mauthausen un an plus tard.



C'est dans ce contexte que sont arrêtés, torturés, envoyés en camp de concentration 50 catholiques français, clercs et laïcs, 50 victimes du régime nazi qui ont témoigné de leur vie chrétienne, qui ont poursuivi clandestinement leur mission malgré les risques et qui ont été oubliés. Parmi eux : Henri Euzenat, Camille Millet, l'abbé Maurice Rondeau, natifs de notre diocèse. Tous ont vécu l'horreur des camps nazis, ont fait de leur vie un service, ont suivi le Christ en authentiques disciples. Témoins d'une foi vécue jusqu'au sacrifice, d'un don de soi, leur béatification permet de transmettre leur mémoire et leur courage d'avoir annoncé l'Évangile. Ils sont un bel exemple pour les futures générations. ✝

**Elisabeth Lécuyer**

**Bibliographie :**

Raphaël SPINA, *Histoire du STO*, Paris, Perrin, 2017.

Denis PELLETIER, *Les catholiques en France de 1789 à nos jours*, Paris, Albin Michel, 2019.

Journal de l'Église catholique à Paris, *Béatification, les martyrs de l'apostolat*, hebdomadaire du diocèse de Paris, 4 décembre 2025.

*Processus de Béatification*



Le vendredi 20 juin 2025, cinquante prêtres, religieux et laïcs français ont été proclamés « *martyrs par haine de la foi* » par le pape Léon XIV, ouvrant ainsi la voie à leur béatification solennelle.

Du II<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle de notre ère, des débats théologiques et des interrogations majeures traversent l'Église naissante et amènent les Pères de l'Église à formuler le contenu de la foi chrétienne face aux controverses qui se soulèvent. Ainsi, les donatistes affirment que le véritable chrétien doit accepter sans hésiter de perdre la vie, qu'il soit tué ou qu'il se tue. Ce qui pour eux ne fait pas de différence : une telle mort est un martyr. Saint Augustin s'oppose à cette vision et précise : « *Non facit martyrem poena, sed causa* » (« *Ce n'est pas la peine qui fait le martyr, mais la cause du châtement* »). Il définit ainsi la notion de martyr chrétien.

Le complément « *par haine de la foi* » peut être mal interprété. En fait, il est la traduction de la locution latine « *odium fidei* » utilisée par l'Église catholique pour désigner l'un des motifs retenus pour une éventuelle béatification quand l'un de ses fidèles, qu'il soit clerc ou laïc, a été assassiné en raison de sa religion. *L'odium* (la haine) est le sentiment caractéristique des infidèles, définis comme haineux envers les chrétiens et leur foi. À l'opposé, le propre des fidèles est la *dilectio*. Pendant la Seconde Guerre mondiale, réquisitionnés par le Service du Travail Obligatoire, des centaines de milliers de jeunes Français furent envoyés en Allemagne dès 1942.

Devant ce qui s'annonçait comme un désert spirituel, le cardinal Emmanuel Suhard, archevêque de Paris, et l'abbé Jean Rodhain (1900-1977), à l'époque aumônier général des prisonniers de guerre, lancèrent la Mission Saint-Paul, conçue comme une aumônerie envoyant prêtres, séminaristes et militants en Allemagne.

### ***Certains prisonniers de guerre choisirent de s'y associer***

« [...] *J'ai l'honneur de vous adresser une note qui résume nos préoccupations au sujet de la vie religieuse des travailleurs français en Allemagne. Cette vie religieuse pose des problèmes auxquels nous serions heureux, au moment où s'approche la fête de Noël, que soit apportée une solution.*

*L'Épiscopat a été saisi par de nombreuses familles de demandes d'assistance religieuse à leurs membres partis travailler en Allemagne.*

*L'aumônerie des Travailleurs français à l'Étranger a déjà reçu de plus de 200 usines d'Allemagne des demandes de visite d'aumôniers français.*

*Alors que les prisonniers français ont à leur disposition 2 600 aumôniers, les travailleurs n'en ont pas un seul. Et si quelques-uns ont pu assister à des offices allemands, la plupart ne connaissent pas la langue allemande et beaucoup sont dans des camps éloignés de toute église. [...] »*

**Extraits d'une lettre du cardinal E. Suhard, archevêque de Paris, du 20 décembre 1942.**

Ayant pris conscience de cette présence, Kaltenbrunner, le chef de l'Office central de sécurité du Reich, prit, le 3 décembre 1943, une ordonnance qui criminalisait cette mission, faisant de l'apostolat un crime passible de mort.

*« [...] Du fait de l'emploi croissant de travailleurs civils français dans le Reich, l'Église catholique de France a essayé d'obtenir, d'abord par voies de négociation, une assistance pastorale régulière de ses compatriotes en Allemagne par des prêtres de leur propre nationalité. Du côté allemand, ces demandes ont été rejetées par principe en raison de l'attitude germanophobe manifestée dès le début par les cardinaux, évêques et prêtres français et à cause du sabotage constant dont l'emploi de travailleurs français dans le Reich était l'objet. Le secours religieux des travailleurs civils français, par des ecclésiastiques de leur nationalité est, et reste illicite et doit être jugulé par tous les moyens. [...] »*

C'est dans ce contexte que ces 50 hommes ont tous été arrêtés sur le territoire de l'Allemagne nazie à cause de leur soutien en matière de sacrements catholiques, d'entraide fraternelle et de réunions clandestines (messes et cercles de réflexion) aux Travailleurs forcés contraints de travailler pour les Allemands dans des usines. Ils leur apportèrent les références religieuses que les nazis voulaient justement extirper à ces catégories de population pour les réduire à des « bêtes de travail ».

Ces hommes venus de tous les horizons ont vécu le martyre chrétien<sup>1</sup> : torturés, déportés et exécutés, morts d'épuisement ou de maladie, ils furent victimes de ce que l'on appelle aujourd'hui **le martyre de l'apostolat**.

Ces martyrs venaient de plusieurs horizons :

- 9 prêtres
- 3 séminaristes
- 18 membres de la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne)
- 1 membre de la JEC (Jeunesse Étudiante Chrétienne)
- 14 responsables Scouts de France
- 4 pères franciscains (4)
- 1 jésuite

Le plus jeune avait 19 ans, le plus âgé 49.

À l'initiative de certaines familles et de certains diocèses, la cause de béatification de ces catholiques français a été ouverte en 1988 : elle a franchi toutes les étapes de l'enquête diocésaine avant d'être portée à Rome.

Première étape (diocésaine), l'évêque nomme une commission canonique composée d'historiens et de théologiens qui rédige une étude critique. Dans le cas des 50 martyrs, c'est le diocèse de Paris qui s'est chargé de cette enquête, le postulateur de la cause étant le père Bernard Adura.

Deuxième étape, la congrégation pour les Causes des Saints, sous l'autorité du cardinal Marcello Semeraro, préfet de ce Dicastère, a mené une instruction finale. Un rapporteur a rédigé une synthèse (« *positio* »).

Troisième étape, c'est le « *procès* » proprement dit devant un collège de cardinaux et d'évêques qui aboutit à la décision du Pape : béatification, canonisation... Habituellement, il est nécessaire de faire valider un (béatification) ou plusieurs miracles (canonisation). Dans le cas présent, les violences subies par ces hommes ayant été considérées comme des martyres, aucun miracle n'était indispensable pour la béatification.

Le vendredi 20 juin 2025, lors d'une audience publique, le pape Léon XIV a validé les décrets de béatification des 50 « *martyrs de l'apostolat* », reconnaissant le martyre de ces catholiques français et ouvrant la voie à leur béatification solennelle en décembre 2025 à Notre-Dame de Paris. 🌿

**Dominique Tronquoy**

---

<sup>1</sup> Extrait d'un texte de Dominique MORIN.



CAMILLE  
MILLET  
1922-1945

## *Témoin d'une foi vécue jusqu'au sacrifice : Camille Millet (1922-1945)*

Animé d'une foi vécue jusqu'au sacrifice, Camille Millet, natif de notre diocèse fait partie des 50 martyrs de l'apostolat qui ont été béatifiés le 13 décembre 2025 à Paris. Camille a consacré sa vie au soutien spirituel et humain des travailleurs français envoyés en Allemagne dans le cadre du STO. Il est un bel exemple pour les futures générations. Qui est-il ?



### *Un jeune homme issu d'un milieu familial modeste*

Camille Millet est né le 20 février 1922 à Vertus (espace missionnaire du Vignoble) dans une famille catholique. Il est baptisé le 18 avril 1922 dans l'église de son village. Il est le deuxième enfant d'une fratrie de cinq et il porte le prénom du frère de son père qui a été tué le 6 septembre 1914 lors de la première bataille de la Marne.

En 1924, sa famille s'installe en région parisienne dans un petit logement dans la commune des Lilas, à l'est de Paris, et en octobre 1929 à Ivry-sur-Seine, dans une Habitation Bon Marché (HBM). C'est à Ivry qu'il effectue sa scolarité. Il obtient le certificat d'études, puis il suit les cours de l'école d'horticulture du Breuil, école fondée en 1867 par le préfet Haussmann. Il exerce la profession d'horticulteur avec beaucoup de rigueur et de conscience professionnelle dans la commune d'Ivry. Il est passionné par les fleurs, surtout les roses. À propos des fleurs, il écrit en mai 1940 : « *Dans la plus humble famille ouvrière, à la plus petite cérémonie, les fleurs ont une place toute réservée. Que ce soit à*

*l'occasion d'un événement heureux pour la famille, ou douloureux par la perte d'un être cher [...], les fleurs prennent toujours part aux actes de la vie. Ce sont les ambassadrices de la nature auprès des hommes. Elles resserrent les liens déjà existants entre ces deux grandes créations de Dieu ».*

### ***Un jeune chrétien engagé très tôt dans des mouvements d'action catholique***

Camille est un enfant intelligent, gai, curieux qui prend l'habitude, dès son plus jeune âge, de prier chaque soir. Il fréquente le patronage St Louis aux Lilas et les cours de catéchisme. Il fait sa première communion le 12 juin 1933 et est confirmé le 14 juin de la même année.

Camille adhère très tôt aux mouvements catholiques pour la jeunesse, à la Jeunesse étudiante chrétienne<sup>1</sup> (JEC) puis à la Jeunesse ouvrière chrétienne<sup>2</sup> (JOC) d'Ivry-sur-Seine. Il participe, à Paris, au congrès jociste de 1937, congrès qui l'a beaucoup marqué. Il devient un militant actif puis un des responsables en novembre 1940 (il a 18 ans). Avec quelques camarades, il crée une section jociste à l'école du Breuil. Chaque semaine, par tous les temps, allant de porte en porte, il distribue le bulletin de la section jociste « La jeunesse ouvrière ». Cela lui permet de connaître les familles ouvrières. Il vit en chrétien, rend de nombreux services. Son objectif est de faire connaître le Christ aux jeunes travailleurs.

### ***Le déclenchement de la guerre et l'apostolat en Allemagne***

Camille a 17 ans lorsque la guerre éclate. Il vit l'exode, part à pied vers le sud, gagne Montargis, La Charité-sur-Loire puis rapidement revient à Ivry. Il poursuit son activité jociste même si les Allemands interdisent les mouvements d'action catholique. Son action militante est réduite mais il n'abandonne pas.

Quelques jours avant Noël 1942, il part comme volontaire en Allemagne en remplacement d'un père de famille de deux enfants qui est requis. Célibataire, il estime que c'est à lui de partir. Il part pour poursuivre son action jociste parmi les requis et arrive à Erfurt<sup>3</sup> le 23 décembre 1942. Il

---

<sup>1</sup> La Jeunesse étudiante chrétienne est créée en 1929.

<sup>2</sup> La Jeunesse ouvrière chrétienne est créée en 1925 en Belgique et en 1927 en France.

<sup>3</sup> Capitale de la Thuringe, évêché catholique, au centre de l'Allemagne.



Camille au milieu des Jocistes d'Ivry. Après la messe de ses fiançailles, le 27 juin 1943. assiste à la messe de Noël et entre très vite en contact avec quelques jeunes Français.

À Erfurt, il travaille chez un horticulteur, Rosen Müller. Il ne reste pas inactif et anime, avec d'autres jocistes, des cercles d'études et crée des sections locales dans la région début 1943. Ses nombreux déplacements, son importante correspondance attirent rapidement l'attention de la police. Lors d'une première permission en France fin juin 1943, il se fiance avec Marcelle, une jeune fille qu'il fréquentait et qu'il avait convertie à la JOC. Il profite de cette permission pour rendre visite aux parents de ses camarades restés en Allemagne.

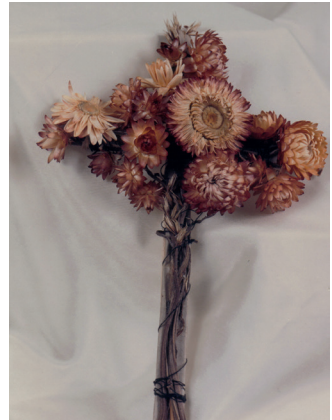
Connaissant les risques, il regagne l'Allemagne le 28 juin pour continuer et intensifier l'action catholique et reprendre son action militante. Proposition lui est faite de rester en France avec de faux papiers, mais il refuse ne voulant pas laisser tomber l'action commencée en Allemagne, repart et reprend son activité militante. Il continue de correspondre avec sa famille, s'inquiétant de la bonne marche de la section jociste d'Ivry.

Il bénéficie d'une seconde permission du 11 février au 2 mars 1944 ce qui lui permet de revenir à Ivry où il prend contact avec les jeunes de la section jociste. Il parvient à rapporter une valise-chapelle et des vêtements sacerdotaux pour permettre aux prêtres clandestins de célébrer la messe. Il refuse de se soustraire au STO, de rester en France pour rejoindre en Allemagne ses camarades et poursuivre son activité jociste. Sa résolution apostolique n'est pas ébranlée.

## *Un homme qui a vécu sa foi envers et contre tout et qui a connu l'enfer concentrationnaire*

Camille Millet est arrêté par la Gestapo le 19 avril 1944 à Erfurt « pour activité jociste ». Il est incarcéré à la prison de Gotha, ville de Thuringe. Au cours de ces quelques mois à la prison de Gotha, il prie inlassablement. Il effectue des travaux forcés à l'extérieur de la prison chez un maraîcher. Au cours d'une sortie dans le cadre de son travail il réussit à rapporter discrètement des fleurs immortelles (fleurs, qui, une fois coupées conservent leur consistance, leur couleur), avec lesquelles il réalise une croix. Cette croix, bénie par l'abbé Jean Lecoq est accrochée au mur de sa cellule. Ses camarades prisonniers et lui-même prient devant, en cachette. Cette croix est le symbole de la Résistance et de la foi catholique pendant le second conflit mondial. Elle a été transmise à un prisonnier qui a réussi à la rapporter en France après la guerre et fut apportée en procession lors de la célébration du 13 décembre 2025.

Le 25 septembre 1944, Camille signe son motif de condamnation avec 10 autres jocistes dont Marcel Callo<sup>4</sup> : « Par son action catholique auprès de ses camarades français, pendant son service du travail obligatoire. A été un danger pour l'Etat et le peuple allemand ». Le 12 octobre 1944, il est déporté au camp de Flossenbourg en Bavière. Il a le matricule 28901, porte le triangle rouge des déportés avec la lettre F. Dépouillé de tout, rasé, habillé de vieux vêtements, il dort sur un carrelage humide. Il connaît l'enfer du monde concentrationnaire : les privations, le froid,



### *À la prison de Gotha, toute l'équipe travaillait*

« Un jour que nous travaillions chez un maraîcher-horticulteur du nom de Klug je crois, Camille cueillit une poignée d'immortelles, qu'il réussit, malgré les fouilles, à rentrer à la prison. Il en confectionna une croix qui fut fixée au mur de notre cellule ».

Fernand Morin

<sup>4</sup> Marcel CALLO (1921-1945), membre de la JOC. Réquisitionné en 1943, il part en Allemagne. Il organise clandestinement une vie chrétienne dans l'usine dans laquelle il travaille. Il est arrêté le 19 avril 1944 parce que « trop catholique ». Il est transféré à la prison de Gotha puis déporté au camp de Flossenbourg puis Mauthausen où il décède le 19 mars 1945.

la faim, la torture, les appels interminables du matin et du soir, les humiliations... mais continue de propager sa foi. Affaibli, malade, il meurt le 15 avril 1945, il avait 23 ans.

Camille a renoncé à tout pour le Christ et l'apostolat. Dans une lettre à ses parents datée du 9 avril 1944, il écrit : « *Nous pouvons remercier Dieu d'être chrétiens, car les copains qui ne le sont pas, ne connaissent pas ce réconfort capital. L'apostolat, pour un chrétien, n'est pas du superflu, c'est un devoir obligatoire* ».



Témoin de la foi pour notre Église, Camille Millet est mort victime de la haine que ses convictions suscitaient chez les nazis. Il a suivi le Christ en authentique disciple. Sa béatification permet de transmettre sa mémoire et son courage d'avoir annoncé l'Évangile. Il est un bel exemple pour les générations futures. 🌿

**Elisabeth Lécuyer**

### **Bibliographie**

Lucien et Lydie MILLET, *Camille MILLET, Un des cinquante*, 1995. Documents recueillis par la famille de Camille MILLET et déposés à la bibliothèque du grand séminaire de Versailles.

Père Paul BESCHET, *Mission en Thuringe au temps du nazisme*, Editions ouvrières, 1989.

Raphaël SPINA, *Histoire du STO*, Paris, Perrin, 2017.

P. MAURICE  
RONDEAU  
1911-1945



## *Abbé Maurice Rondeau (1911-1945)*

Maurice Rondeau est né le 25 août 1911 à Neuvy, près d'Esternay (Marne). Il est baptisé le 29 octobre de la même année dans l'église de Neuvy l'Abbesse.

Les premières années de sa vie se passent à la ferme Saint-Grégoire, sur les bords du Grand Morin où son père, Alfred Michel Henri Rondeau, est cultivateur depuis 1906. Mobilisé dès le 3 août 1914, il est nommé caporal en décembre, mais tué à l'ennemi à La Harazée le 2 février 1915. Le 14 février, il est, à titre posthume, décoré de la Croix de Guerre avec palmes.

Ne pouvant continuer seule à gérer la ferme, la mère de Maurice s'installe avec ses deux garçons au Rebais (Seine-et-Marne), rue du faubourg Saint-Nicolas<sup>1</sup>.

La vocation de prêtre s'affirme et après une formation au séminaire de Meaux, il est ordonné le 29 juin 1936, à 25 ans. L'abbé Maurice Rondeau débute son ministère en tant que professeur au séminaire de Meaux tout en étudiant les lettres à l'Institut catholique de Paris.

En août 1939, alors qu'il est en colonie avec des enfants de la banlieue, il reçoit son ordre de mobilisation et doit rejoindre le 7<sup>e</sup> Régiment d'infanterie avec le grade de sergent. Le 17 mai 1940, il est engagé au feu, cité et décoré après le combat de Félicy, mais en juin 1940, il est fait prisonnier.



---

<sup>1</sup> Rebais, recensement de 1921, vignette 13/24 – arch. départ. Seine-et-Marne.

## *Prisonnier de guerre*

En Allemagne, il est interné au Stammlager VI G (en Westphalie, près de Bonn, qui recevra plus de 200 000 prisonniers de guerre). Il y soutient le moral des autres prisonniers par le journal *Écho de la Hardthöhe* dans lequel il est désigné comme rédacteur-administrateur (quelques numéros peuvent être consultés sur le site « [bibliotheca-andana.be](http://bibliotheca-andana.be) ») et par des activités d'Amicale de loisirs, étendant son influence morale et religieuse aux kommandos dépendants du Stalag VI.

En 1942, après avoir essayé de compenser le manque de main-d'œuvre dû à l'envoi d'un grand nombre de soldats sur le front de l'Est par l'appel à des volontaires, les autorités allemandes imposent au gouvernement de Vichy la réquisition de milliers de jeunes Français, envoyés comme travailleurs en Allemagne dans le cadre du Service du Travail Obligatoire (STO).

Le cardinal Suhard et l'abbé Rodhain lancent la « Mission Saint-Paul », une aumônerie clandestine chargée d'accompagner ces jeunes hommes et de leur éviter de connaître un désert spirituel.

Le 3 décembre 1943, par ordonnance, Kaltenbrunner (chef de l'Office central de sécurité du Reich) criminalise cette mission, faisant de l'apostolat un crime passible de mort.

## *Travailleur civil*

En août 1943, Maurice Rondeau choisit de quitter sa situation de prisonnier de guerre pour devenir ouvrier dans le cadre du Service du Travail Obligatoire (STO).

Il explique son choix dans le n° 29 de l'*Écho de la Hardthöhe* :

*« Cet éditorial sera le dernier contact que je prendrai avec vous par l'intermédiaire de l'Écho de la Hardthöhe. J'abandonne la rédaction du journal, le camp et la captivité, pour devenir travailleur civil, seul moyen de porter à tous les anciens prisonniers et à tous les travailleurs venus de France le service de mon sacerdoce ».*

Il complète ce dernier éditorial par une adresse « à son vieux camp »

*« Adieu, mon camp. Depuis trois ans passés, ma vie n'a plus pour cadre que ta clôture de barbelés, tes locaux de planches, ta cour aux pavés durs parcourus des milliers de fois. En franchissant ta porte que gardait un homme en armes, j'avais cru ne jamais, m'habituer à ton austère visage, pourtant j'ai vécu ; mieux, je me suis attaché. [...]*

*Tu m'as enseigné l'harmonie de la société ; en mêlant ici les classes sociales, en créant une égalité brutale, tu m'as fait voir que les vraies*

*inégalités viennent de la valeur des hommes. Les fautes et les maladresses des uns, les splendides réussites des autres m'ont permis d'apprécier les vraies fidélités, les vrais dévouements, le véritable esprit de service ».*

Maurice Rondeau est affecté à du travail de bureau à la verrerie Saint-Gobain de Stolberg à Aix-la-Chapelle. Son patron allemand facilite sa tâche d'aumônier. Le 7 août 1944, suite à une dénonciation et en application du décret nazi contre l'action catholique française parmi les travailleurs français en Allemagne nazie, il est arrêté. Le motif d'accusation est d'avoir formé un groupe « paramilitaire ». Il a refusé de se servir de la filière d'évasion dont il était un des rouages. Il est enfermé à la prison de Brauweiler, puis déporté, le 17 septembre 1944, à Buchenwald (n°81 805). À l'arbeitstatistik du camp, il choisit de se servir de sa carte d'identité comme ouvrier. Aussi, il ne fait pas partie des prêtres qui, s'étant déclarés comme tels, sont revenus début décembre pour partir à Dachau, afin de séparer de toute influence sacerdotale les détenus des différents camps. Le 29 octobre 1944, il tombe malade (la scarlatine), ce qui lui évite de partir dans des Kommandos de travail. À sa sortie de l'infirmerie, il est condamné à des travaux de terrassements. Le 8 avril 1945, les nazis évacuent une partie des détenus du camp d'abord à pied jusqu'à la gare de Dachau, puis en wagons à travers l'Allemagne pendant 6 jours. Le 15 avril, ils arrivent au camp de Flossenbourg.

Les 600 détenus survivants, sur les 3 000 évacués de Buchenwald, sont libérés le 23 avril par la 2<sup>e</sup> armée américaine. Mais Maurice Rondeau est malade, il décède le 3 mai 1945 à l'hôpital de Cham de tuberculose pulmonaire.

Peu de temps avant de mourir, il avait confié à un prêtre :

*« Je pourrais dire, des heures durant, ce que je sais, ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu, et en faire hurler des foules d'auditeurs, mais mon rôle de prêtre n'est pas de propager la haine...*

*Ce que je veux dire et ce que je veux que l'on sache, c'est que nous avons vécu dans ces camps un christianisme intégral, tel le christianisme primitif, et que nous avons vu de nos propres yeux, l'action du diable. J'ai vu des miracles, on ne peut pas tout dire, mais croyez-moi, j'ai vu des miracles... ».* ✠

**Dominique Tronquoy**

HENRI  
EUZENAT  
1920-1945



## *Henri Euzenat (1920-1945)*

Henry Euzenat a été béatifié le 13 décembre 2025 à la cathédrale Notre-Dame de Paris. La béatification d'une personne est toujours un événement important. Elle est liée à sa foi et même à son martyr, si la fidélité à la foi en est l'aboutissement. « Car celui qui veut sauver sa vie la perdra ; mais celui qui perdra sa vie à cause de moi la sauvera », annonce l'Évangile selon saint Luc (Lc 9,22-25).



### *Qui était donc Henri Euzenat, déporté et mort en martyr à cause de sa foi dans le camp de concentration de Mauthausen le 25 avril 1945 ?*

Henri Euzenat est un homme semblable à beaucoup d'autres lorsqu'il est requis le 27 octobre 1942 pour aller travailler en Allemagne dans le cadre du Service du Travail Obligatoire, le STO. Ce choix fait par le régime de Vichy s'inscrit dans la politique de collaboration avec l'Allemagne nazie. Le chef du gouvernement Pierre Laval a engagé la France sur cette voie, convaincu de la victoire de l'Allemagne. Son discours prononcé le 13 juin 1942 est d'une grande clarté : « Oui je souhaite la victoire de l'Allemagne ». Il entend donner une place à la France au sein de la future Europe allemande. Le maréchal Pétain approuve cette politique de collaboration, dont il est devenu le symbole après avoir serré la main d'Hitler lors de l'entrevue de Montoire le 24 octobre 1940. Le STO concerne près de 600 000 jeunes Français, envoyés travailler de force en Allemagne. 250 000 sont réfractaires, dont environ 40 000 rejoignent la Résistance dans la clandestinité.

Le Reich manque d'hommes, la mobilisation dans l'armée allemande est massive. Il a besoin de nombreux travailleurs, afin que l'économie allemande puisse poursuivre avec succès l'effort de guerre. En effet, pendant cette période de la guerre, l'Allemagne doit produire toujours plus d'armes, de munitions et de matériel pour alimenter la guerre sur les différents fronts où elle est engagée. Pour les Allemands, la bataille se livre aussi dans les usines et les camps de travail.

Henri Euzenat est un catholique investi, comme son frère Georges, dans la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, la JOC. Il travaille en tant que chaudronnier aux ateliers SNCF d'Épernay, à côté de Magenta où il habite. Il a fréquenté l'École des Frères à Épernay et est resté en contact avec l'un de ses enseignants, Frère Birin, sans savoir que celui-ci est un des responsables d'un réseau local de Résistance.

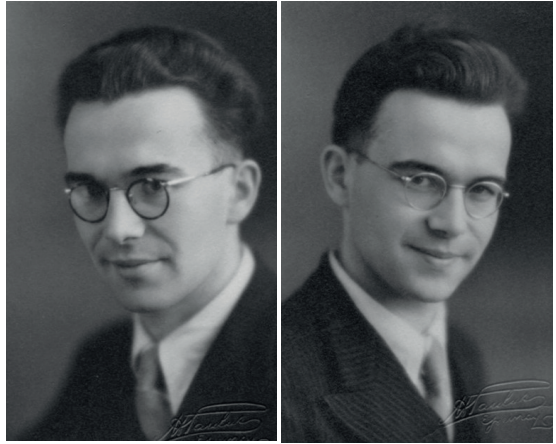
Henri Euzenat part en Allemagne avec son frère. Les deux hommes ne sont naturellement pas volontaires, ils sont affectés en novembre 1942 à Karlsruhe dans une usine, mais, faute de places disponibles à proximité de leur lieu de travail, ils sont logés dans un foyer tenu par des religieuses allemandes. Celles-ci offrent à leurs pensionnaires français un accueil chrétien et convivial. Elles tentent de faire oublier à Henri et à son frère les rigueurs de la guerre. Le foyer est fréquenté par des prêtres allemands, en particulier le père Morath, opposant au nazisme avec lequel ils s'entendent bien. Ainsi, Henri Euzenat entre en contact avec des prêtres allemands. Il reçoit aussi des visites d'autres membres de la JOC, ainsi que celle d'un prêtre français, de façon clandestine.

Pendant toute l'année 1943, il organise un réseau qui recense les jeunes du STO et entretient des relations régulières avec eux. Des visites sont rendues par des jeunes de la JOC, structurés en petites équipes, dans les hôpitaux aux travailleurs requis du STO qui sont souffrants. Ce réseau est remarquablement organisé. Des messes clandestines sont également célébrées par des prêtres allemands ou français. Les religieuses qui tiennent le foyer fournissent les hosties. En fait, Henri Euzenat comprend rapidement que les religieuses qui l'hébergent et les prêtres allemands avec lesquels il est en contact sont des opposants au nazisme. Ils partagent la même foi.

Henri Euzenat se situe au point de jonction de plusieurs lignes de force. Au printemps 1943, le cardinal Suhard, archevêque de Paris, a la conviction que les travailleurs français requis dans le cadre du STO ne peuvent pas rester livrés à eux-mêmes. Il encourage donc l'envoi de prêtres en

Allemagne de façon clandestine, afin de donner un accompagnement spirituel à tous les jeunes Français du STO qui en éprouveraient le besoin.

Le cardinal Suhard pense que l'Église de France ne saurait être absente face à cette épreuve subie par les jeunes travailleurs français. Par ailleurs, la parution en septembre 1943 de l'ouvrage « La France



Henri Euzenat et son frère jumeau Georges.

pays de mission ? » écrit par Henri Godin et Yves Daniel est préfacé par l'abbé Guérin, aumônier général de la JOC. Par conséquent, le contexte est à l'accompagnement spirituel et à l'Évangélisation. De son côté, la JOC poursuit en Allemagne l'œuvre entreprise en France, elle est dans l'action. Telle est sa vocation. Ses membres sont ses apôtres. Elle développe son réseau de solidarité dans les usines et les foyers du Reich. Elle soutient la foi des jeunes Français présents en Allemagne. La frontière entre l'action catholique et la Résistance est mince... Henri Euzenat en est un excellent exemple, il est très actif.

Au même moment, l'Église catholique d'Allemagne subit des persécutions de la part du régime nazi. Des prêtres sont déportés et assassinés. Enfin, le 3 décembre 1943, le chef de la Gestapo, Kaltenbrunner, signe une ordonnance qui cible la répression contre les activités de l'Église de France et de la JOC en Allemagne. Kaltenbrunner craint la création de réseaux clandestins hostiles au Reich.

En janvier 1944, la Gestapo vient perquisitionner le foyer où logent Henri et Georges Euzenat. Ils sont arrêtés, emprisonnés et accusés d'être Jocistes. Il leur est aussi reproché d'avoir créé une section clandestine de la JOC, ainsi qu'un réseau doté de nombreux contacts jusqu'en Alsace, pouvant favoriser des évasions. De plus, circonstance aggravante, la Gestapo a découvert qu'Henri Euzenat a rencontré son ancien enseignant, Frère Birin, à Epernay, lors d'une permission accordée pour Pâques 1944. Frère Birin a été arrêté, il était très impliqué dans la Résistance sparnacienne.

L'étai se resserre alors sur Henri Euzenat. Son séjour en prison est d'abord une épreuve physique, il y est battu régulièrement, mais c'est également une épreuve spirituelle forte. Ses compagnons de cellule sont des religieux allemands, son frère Georges l'accompagne dans son épreuve carcérale. Henri Euzenat apprend à lire en allemand l'Évangile selon St Jean. Il prie beaucoup et prend le Christ pour modèle, lui-aussi battu et emprisonné. La Semaine Sainte de 1944 est un moment de grande foi. Elle le rapproche encore davantage de Jésus, comme de ses compagnons de cellule. Au début du mois d'août 1944, Henri Euzenat est déporté avec son frère au camp de concentration de Dachau. Sa foi ne faiblit pas, au contraire. Les conditions de vie sont très difficiles et le travail y est harassant, sous la menace permanente des coups portés par les gardiens. Pourtant, la solidarité est grande parmi les prisonniers. Henri Euzenat s'affaiblit de jour en jour, il ne pèse plus que 48 kg, mais il ne perd pas sa dignité d'homme, ni sa foi.

En août 1944, Henri Euzenat est transféré, seul, au camp de Gusen, un camp annexe de celui de Mauthausen, dans le Nord de l'Autriche. Ce camp accueille surtout des intellectuels, des opposants politiques, des prêtres et des laïcs engagés dans l'Église. Il est un des outils implacables de la répression du pouvoir nazi. Les coups, le typhus et la dysenterie y règnent. Henri Euzenat y meurt le 25 avril 1945, jusqu'au bout il est resté fidèle à sa foi, et il est un témoin de l'Église, et de l'Évangile, un martyr.

On peut considérer que si, après 1945, la réconciliation franco-allemande et la construction de l'Europe a été possible, c'est grâce à des hommes comme Henri Euzenat. Il avait très bien compris qu'il existait une autre Allemagne que l'Allemagne nazie. La plupart des prisonniers qu'il côtoyait étaient des Allemands, en particulier des catholiques qui avaient la même foi que lui et qui avaient choisi de suivre le Christ, jusqu'à la fin de leur vie terrestre s'il le fallait. L'Espérance chrétienne les guidait. ✠

**Jean-Christophe Sauvage**



**3 Bienheureux Martyrs**  
**Camille MILLET, Abbé Maurice RONDEAU, Henri EUZENAT**

**SEDICOM ÉDITIONS 2026**  
20, rue de l'Abbé Pierre Gillet 51038 Châlons-en-Champagne

Impression par nos soins en avril 2026.

Textes : Mgr Franck JAVARY, Élisabeth LECUYER, Dominique TRONQUOY,  
Jean-Christophe SAUVAGE.

Maquette et mise en page : Lorena Andrea REYES CLAVIJO.

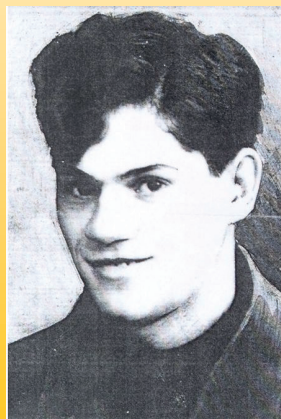
Credit illustrations :  
Diocèse de Paris

ISBN : 978-2-492281-20-4  
Dépôt légal : mai 2026

« Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L.122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. »

**Tous droits réservés, Sedicom Éditions, Diocèse de Châlons. Dépôt légal : mai 2026.**

SEDICOM ÉDITIONS  
Association diocésaine de Châlons - Service Diocésain de la Communication  
20 rue de l'Abbé Pierre Gillet, 51000 Châlons-en-Champagne.  
Tél. : 03 26 68 07 03 . [sedicom@chalons.catholique.fr](mailto:sedicom@chalons.catholique.fr)  
[chalons.catholique.fr](http://chalons.catholique.fr)



*3 Bienheureux  
Martyrs*

SEDICOM ÉDITIONS  
Mai 2026



9782492281235